

COMMUNE DE HEM
NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général*
- II. Le Budget Primitif 2025*
- III. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*

I. Le cadre général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HEM.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif est présenté au Conseil municipal le 18 décembre 2024. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 novembre ainsi que du Guide des Orientations Politiques Hémoises adopté en septembre 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Hémois,
- de maintenir les objectifs de sobriété énergétique et d'investir afin de réduire nos dépenses énergétiques,
- d'assurer la stabilité des taux communaux des impôts locaux, en les laissant inchangés pour la 15^{ème} année consécutive
- de maintenir notre soutien aux associations et aux acteurs économiques de la ville
- de ne pas recourir à l'emprunt et de pérenniser le désendettement total de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements aux agents de la ville et les dépenses dites à « caractère général » ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les équipements nouveaux et biens de longue durée.

II. Le Budget Primitif : 2 budgets

Le budget de la commune de Hem est composé de 2 budgets celui de la ville et celui de la salle de spectacle du Zéphyr

Le budget Principal est équilibré à 27 994 418 € dont 23 250 000 € pour la section de fonctionnement et 4 744 418 € pour la section d'investissement

Le budget annexe « Zéphyr » est équilibré à 922 000 € dont 790 000 € pour la section de fonctionnement et 132 000 € pour la section d'investissement

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de HEM :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, location de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ...).

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 23 100 000 euros.

Budget Primitif 2025	
Section de fonctionnement	

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractères générales	5 092 723,00	Atténuation de Charges	900,00
Frais de personnel	13 075 000,00	Produits des services	619 900,00
Autres charges de gestion courante	3 262 859,00	Impôts et Taxes	11 514 000,00
Charges Financières		Dotations et Participations	10 765 200,00
Autres charges	118 000,00	Produits de gestion courante	200 000,00
Opérations d'ordre	1 701 418,00	Opérations d'ordre	150 000,00
TOTAL	23 250 000,00	TOTAL	23 250 000,00

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Ces dépenses sont constituées notamment par les traitements du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale, principale dépense de la section de fonctionnement, s'élèvera à 12 725 000 € dont une enveloppe de 140 000 € pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et le recrutement d'un policier municipal supplémentaire.

A cela il faut ajouter les assurances ainsi que divers frais tels que la médecine du travail pour un montant du compte 012 de 13 075 000 €.

La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu fort de la collectivité tout en préservant un service de qualité auprès des Hémois.

De plus, la maîtrise des dépenses de gestion courante ainsi que les investissements pour réduire la consommation d'énergie et son coût permettent de contenir la baisse de notre épargne et donc de notre capacité à investir.

c) Les Recettes Réelles de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,2 %.

1) La fiscalité : Pas de hausse des taux

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent inchangés :

. Taxe foncière sur le bâti : 46.23 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 61,90 %

. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 31 %

Le montant est estimé à 8 650 000 € en hausse par rapport à 2024 de 1%.

2) Les dotations de l'Etat : Peu d'évolution

A ce jour, les notifications des dotations de l'Etat ne nous sont pas parvenues. Nous estimons que les dotations de l'état vont peu évoluer comme les années précédentes.

La dotation de compensation de la MEL est figée et devrait conserver son montant 2024.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement permet l'achat des biens durables de la commune, biens qui viennent enrichir son patrimoine. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales liées à l'urbanisme, à l'aménagement ou encore à la récupération de la TVA des achats d'investissement de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les

projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de la toiture de la salle polyvalente ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget Primitif 2025			
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	3 921 418,00	Atténuation de Charges	800 000,00
Remboursement d'emprunt	-	Cessions d'actifs	1 570 000,00
Dépôts et Cautionnement	15 000,00	Dépôts et Cautionnement	15 000,00
Travaux pour compte de tiers	50 000,00	Travaux pour compte de tiers	50 000,00
Opérations d'ordre	758 000,00	Opérations d'ordre	2 309 418,00
TOTAL	4 744 418,00	TOTAL	4 744 418,00

c) Les emprunts

La commune de Hem n'a aucun encours de dette.

d) Les projets de l'année 2025 porteront notamment sur :

Les Plans Pluriannuels d'Investissements et de maintenance sont inscrits en 2025 à hauteur de 1 605 150 € afin de financer les écoles, le développement durable, la vidéoprotection, la voirie, les équipements culturels et sportifs,...

Les autres dépenses d'investissement concernent la maîtrise d'œuvre de la rénovation du presbytère (200k€), la smart city (100k€), les travaux de rénovation du Centre Intergénérationnel de Beaumont (500k€) et un parking ombrière (300k€).

Des aides à hauteur de 101k€ pour les hémois pour les aider à la rénovation de leur logement.
